



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 31 mars 2026

Délibération n° DEL31032026-12
CONSEIL LOCAL DE LA VIE ECONOMIQUE (CLVE) - DÉSIGNATION DES MEMBRES
AU SEIN DU COLLÈGE DES ÉLUS

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwénaël LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : 32

Gwénaël LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 3

Jean-Michel DANIEL à Emmanuelle ANGELINI, Daphné ALATERNE à Marie Emmanuelle DA ROCHA, Ombeline SEMPASTOUS à Bérengère DUPIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathilde FERCHAUD

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

Par délibération en date du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Conseil Local de la Vie Economique (CLVE) en vue de renforcer la cohésion des différents acteurs économiques.

Le Conseil Local de la Vie Économique est un lieu d'échanges d'opinions et de réflexions sur des problématiques économiques d'intérêt général, qui contribue à construire une vision du territoire. Parce qu'il s'attache les compétences et l'expertise de différents acteurs du monde économique local, le CLVE est un outil prospectif participant à la co-construction des projets et à la préparation des décisions politiques. Il contribue à la mise en œuvre du schéma de développement économique en rendant des avis motivés sur les grands enjeux communaux et en faisant des propositions d'actions à mener s'inscrivant dans chacun des 6 axes du schéma de développement économique.

Le Conseil Local de la Vie Économique est une assemblée consultative composée de représentants de la diversité de la société.

Le Maire, en qualité de Président, ou son représentant, préside un conseil de **30 membres** regroupés en **6 collèges** :

- le collège des **acteurs économiques**, **10** membres : artisans, commerçants, représentants des professions libérales, chefs d'entreprises... ;
- le collège des **institutions**, **7** membres : Conseil Régional, Conseil Départemental, CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Bordeaux Métropole, Direccte;
- le collège des **personnalités qualifiées**, **3** membres ;
- le collège des **associations économiques**, **3** membres ;
- le collège de la représentation territoriale des **habitants**, **3** membres (1 par quartier à l'exception de la Barrière du Médoc) ;
- le collège des **élus**, **6** membres

VU la loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2016 approuvant la création du CLVE,

DECIDE

Article unique : de désigner les conseillers municipaux suivants :

- Rémi SIMON
- Damien ROUSSEAU
- Matthieu BOUYSSIERE
- Séverine VANLEENE
- Marine LEMMENS-HEBRARD
- Claire LAYAN

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Par 33 voix pour

et 2 abstentions : Madame Anne COURTOIS, Monsieur Ivan GRATTE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le 09/04/26
ID 033-213300692-20260331-2570-
DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait au Bouscat, le 31 mars 2026

Mathilde FERCHAUD
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat